

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 283

3 février 2016

### SOMMAIRE

2TM.LU S.à r.l. ....	13538	OH Pearl Luxembourg s.à r.l. ....	13542
7digital Europe ....	13538	OLED Interactive S.à r.l. ....	13541
AXA Infrastructure Holding S.à r.l. ....	13579	Olux S.A. ....	13540
Chic 'i' Micci aus dem minette a.s.b.l. ....	13582	Omnia Real Estate S.A. ....	13540
Energy Transition ....	13584	Optihome S.A. ....	13542
Gargour Holdings S.A. ....	13584	PBG International Holdings Luxembourg Jay- hawk SCS ....	13544
Health Valley S.à r.l. ....	13584	Pixys S.A. ....	13540
Latin American Infrastructure Investments .....	13545	Pixys S.A. ....	13540
MF11 S.à r.l. ....	13543	Pixys S.A. ....	13540
MF 2 S. à r.l. ....	13544	PRB Luxembourg International S. à r.l. ....	13541
MF 3 S. à r.l. ....	13543	Rollcapital ....	13543
MF4 S.à r.l. ....	13543	Sequoia Infrastructure Debt GP S.à r.l. ....	13558
MF5 S.à r.l. ....	13544	Sestrice SA. ....	13570
MF6 S.à r.l. ....	13544	Shire Luxembourg Finance S.à r.l. ....	13577
MF7 S.à r.l. ....	13542	Spie BondCo 3 ....	13543
MF8 S.à r.l. ....	13542	Spinrite Luxco S.à r.l. ....	13575
MF9 S.à r.l. ....	13542	Valad French Holdings S.à r.l. ....	13538
MGOP EDSA Investments, S.à r.l. ....	13544	Vanguard Invest S.A. ....	13539
ML Infrastructure Holdings S.à r.l. ....	13540	VCP VII Luxco 6 S.à r.l. ....	13538
OCM Luxembourg Dublin Holdings S.à r.l. .....	13541	Victoria's Secret International S.à r.l. ....	13539
OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l. .....	13541	VWL S.à r.l. ....	13539
OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l. .....	13541	Wagner City Immobilières ....	13539
		X Communication ....	13539
		YCH S.à r.l. ....	13538

**7digital Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 162.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015201311/10.

(150225896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**2TM.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 12, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 155.860.

Les comptes annuels au 28.02.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Signature

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015201308/12.

(150225392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.284.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

YCH S.à r.l.

Michael Gerard Mc Auliffe

Gérant

Référence de publication: 2015201300/14.

(150225755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015201284/9.

(150225651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**Valad French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.823.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015201280/9.

(150225802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**X Communication, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.611.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015201298/13.

(150225026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**Wagner City Immobilières, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8133 Bridel, 15, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 141.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/12/2015.

Référence de publication: 2015201294/10.

(150225366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**VWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 191.748.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015201289/9.

(150225014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**Vanguard Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015201282/12.

(150225425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

Les comptes annuels de la société Victoria's Secret International S.à r.l. au 31/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015201279/10.

(150225740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

---

**Pixys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 168.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197200/9.

(150220819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Pixys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 168.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197201/9.

(150220820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Pixys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 168.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197202/9.

(150220821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Olux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 152.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197158/9.

(150220321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Omnia Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.984.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197142/9.

(150221212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197106/9.

(150221095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Les comptes de la société mère (Pepsico Inc.) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Décembre 2015.

PRB Luxembourg International S.à r.l.

Domenico Latronico

*Gérant B*

Référence de publication: 2015197207/14.

(150220052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**OCM Luxembourg Dublin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197151/10.

(150221124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**OCM Luxembourg Heos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197153/10.

(150221126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197154/10.

(150220863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**OLED Interactive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 177.073.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/12/2015.

Référence de publication: 2015197157/10.

(150221188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**OH Pearl Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 16.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 187.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015197156/12.

(150221030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Optihome S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 172.509.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015197143/12.

(150220257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.097.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204971*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197096/10.

(150220468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.096.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204970*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197097/10.

(150220467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.100.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204969*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197098/10.

(150220466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Spie BondCo 3, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 161.829.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197252/12.

(150220174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**Rollcapital, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 185.592.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015197236/12.

(150220131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.986.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204975*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197091/10.

(150220472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.098.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204968*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197092/10.

(150220465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.958.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204974*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197093/10.

(150220471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 110.278.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Décembre 2015.

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015197193/14.

(150221106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.985.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204976*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197090/10.

(150220473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.957.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204973*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197094/10.

(150220470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.956.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L150204972*

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197095/10.

(150220469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**MGOP EDSA Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197099/10.

(150220868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---



**Latin American Infrastructure Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 201.624.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.1) L.P.” a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP013812,

“INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.2) L.P.” a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP013813,

“INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.3) L.P.” a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP014555,

“INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.4) L.P.” a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP014669,

all duly represented by their general partner, “INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED”, a limited liability company incorporated under the law of United Kingdom, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England & Wales under the number 7117117, itself duly represented by Mr Jérôme BOVERIE, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies dated 11 November 2015 given under private seal.

These proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "Latin American Infrastructure Investments".

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg- City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand- Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.00), represented by ten million (10,000,000) shares divided into ten classes of shares as follows:

- one million (1,000,000) class A shares (the "Class A Shares"),
  - one million (1,000,000) class B shares (the "Class B Shares"),
  - one million (1,000,000) class C shares (the "Class C Shares"),
  - one million (1,000,000) class D shares (the "Class D Shares"),
  - one million (1,000,000) class E shares (the "Class E Shares"),
  - one million (1,000,000) class F shares (the "Class F Shares"),
  - one million (1,000,000) class G shares (the "Class G Shares"),
  - one million (1,000,000) class H shares (the "Class H Shares"),
  - one million (1,000,000) class J shares (the "Class J Shares"), and
  - one million (1,000,000) class K shares (the "Class K Shares"),
- each having a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, All the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class J Shares and the Class K Shares will be collectively referred to as the Classes of Shares as the case may be, or individually as a Class of Shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class K Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount	Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits
------------------	---

carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 15 (fifteen) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

**Art. 8. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 9. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 10. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 11. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 12. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 15. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 16. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 17. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 18. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 19. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members. The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 21. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 22. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 23. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 24. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 25. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 26. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 27. Allocation of profits.** Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

- Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ninety per cent (0.9%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;
- Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point eighty per cent (0.8%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;
- Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point seventy per cent (0.7%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;
- Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point sixty per cent (0.6%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;
- Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.5%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;
- Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.4%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;
- Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.3%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;
- Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.2%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;
- Class K Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.1%) per year of the nominal value of the Class K Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

- The remainder shall be distributed to the relevant Class of Shares.

The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 28. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 29. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.1) LP, prenamed: .....	Class A shares	786,272
	Class B shares	786,272
	Class C shares	786,272
	Class D shares	786,273
	Class E shares	786,272
	Class F shares	786,272
	Class G shares	786,272
	Class H shares	786,272
	Class J shares	786,272
	Class K shares	786,272
	INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.2) LP, prenamed: .....	Class A shares
Class B shares		123,304
Class C shares		123,305
Class D shares		123,304
Class E shares		123,305
Class F shares		123,304
Class G shares		123,305
Class H shares		123,305
Class J shares		123,305
Class K shares		123,304
INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.3) LP, prenamed: .....		Class A shares
	Class B shares	82,203
	Class C shares	82,203
	Class D shares	82,203
	Class E shares	82,203
	Class F shares	82,203
	Class G shares	82,203
	Class H shares	82,203
	Class J shares	82,203
	Class K shares	82,203
	INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.4) LP, prenamed: .....	Class A shares
Class B shares		8,221
Class C shares		8,220
Class D shares		8,220
Class E shares		8,220
Class F shares		8,221
Class G shares		8,220
Class H shares		8,220
Class J shares		8,220
Class K shares		8,221
TOTAL SHARES: .....		Class A shares
	Class B shares	1,000,000
	Class C shares	1,000,000
	Class D shares	1,000,000
	Class E shares	1,000,000
	Class F shares	1,000,000
	Class G shares	1,000,000
	Class H shares	1,000,000
	Class J shares	1,000,000
	Class K shares	1,000,000

All the ten million (10,000,000) shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.00) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at five (5) the number of managers and to appoint the following managers for an unlimited period:

- Mrs Karen DEAL, Investment director, professionally residing at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, as manager of category A,

- Mr Daniel SAUSMIKAT, Investment professional, professionally residing at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, as manager of category A.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B,

- Mr Manuel HACK, Maître en sciences économiques, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of a class A manager and a class B manager.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- "INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.1), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP013812,

- "INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.2), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP013813

- "INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.3), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP014555

- "INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.4), L.P.", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP014669

tous dûment représentés par leur "general partner", "INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED", a "limited liability company" immatriculé en Angleterre sous le numéro 7117117, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, lui-même dûment représenté par Monsieur Jérôme BOVERIE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 11 novembre 2015 données sous seing privé.

Ces procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constitué comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "Latin American Infrastructure Investments".

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales divisées en dix catégories de parts sociales comme suit:

- un million (1.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts sociales de Catégorie B»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts sociales de Catégorie E»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts sociales de Catégorie F»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts sociales de Catégorie G»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts sociales de Catégorie H»),
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts sociales de Catégorie J»), et
  - un million (1.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts sociales de Catégorie K»),
- Chacune ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.



Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie J et les Parts Sociales de Catégorie K seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie K) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 7, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72- 2 b) de la Loi sur les Société Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation par Parts Sociales Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Montant Total d'Annulation	<p>Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation.</p> <p>Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/ fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à quinze (15) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

**Art. 8. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 10. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 11. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 12. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 15. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 16. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 17. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 18. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 19. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 20. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 22. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 23. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 24. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 25. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 27. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés.

En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quatre-vingt dix pour cent (0,90%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule soixante dix pour cent (0,70%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie K donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie K émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

- le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 28. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 29. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.1) LP, susnommée: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	786,272
	Parts Sociales de Catégorie B	786,272
	Parts Sociales de Catégorie C	786,272
	Parts Sociales de Catégorie D	786,273
	Parts Sociales de Catégorie E	786,272
	Parts Sociales de Catégorie F	786,272

	Parts Sociales de Catégorie G	786,272
	Parts Sociales de Catégorie H	786,272
	Parts Sociales de Catégorie J	786,272
	Parts Sociales de Catégorie K	786,272
INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.2) LP, susnommée: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	123,305
	Parts Sociales de Catégorie B	123,304
	Parts Sociales de Catégorie C	123,305
	Parts Sociales de Catégorie D	123,304
	Parts Sociales de Catégorie E	123,305
	Parts Sociales de Catégorie F	123,304
	Parts Sociales de Catégorie G	123,305
	Parts Sociales de Catégorie H	123,305
	Parts Sociales de Catégorie J	123,305
	Parts Sociales de Catégorie K	123,304
INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.3) LP, susnommée: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	82,203
	Parts Sociales de Catégorie B	82,203
	Parts Sociales de Catégorie C	82,203
	Parts Sociales de Catégorie D	82,203
	Parts Sociales de Catégorie E	82,203
	Parts Sociales de Catégorie F	82,203
	Parts Sociales de Catégorie G	82,203
	Parts Sociales de Catégorie H	82,203
	Parts Sociales de Catégorie J	82,203
	Parts Sociales de Catégorie K	82,203
INFRARED INFRASTRUCTURE III (No.4) LP, susnommée: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	8,220
	Parts Sociales de Catégorie B	8,221
	Parts Sociales de Catégorie C	8,220
	Parts Sociales de Catégorie D	8,220
	Parts Sociales de Catégorie E	8,220
	Parts Sociales de Catégorie F	8,221
	Parts Sociales de Catégorie G	8,220
	Parts Sociales de Catégorie H	8,220
	Parts Sociales de Catégorie J	8,220
	Parts Sociales de Catégorie K	8,221
TOTAL: . . . . .	Parts Sociales de Catégorie A	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie B	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie C	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie D	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie E	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie F	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie G	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie H	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie J	1,000,000
	Parts Sociales de Catégorie K	1,000,000

Toutes les dix millions (10.000.000) de parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille Dollars américain (USD 100.000,-) est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les Associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à cinq (5), le nombre de gérants et de nommer pour une durée indéterminée:

- Madame Karen DEAL, investment director, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni et
- Monsieur Daniel SAUSMIKAT, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Manuel HACK, Maître en sciences économique, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. BOVERIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26746. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015188678/755.

(150211882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

### **Sequoia Infrastructure Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.645.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Sequoia Investment Management Company Limited, a limited company established under the laws of England and Wales, whose registered office is situated at 11-13 Market Place, London W1W 8AH, having a share capital of £270,552 and registered under number 5902847,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**1. Corporate form.** There exists among the subscriber(s) and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

**2. Name.** The Company will have the name "Sequoia Infrastructure Debt GP S.à r.l.".

**3. Duration.**

3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time if the sole Shareholder, owning the entire issued share capital of the Company, so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

#### **4. Corporate object.**

4.1 The principal purpose of the Company is to act as the general partner (associé gérant commandité) of "Sequoia Infrastructure Debt Fund", a Luxembourg special limited partnership (société en commandite special - S.C.S.p) governed by Luxembourg laws in which it may hold participations, interests, units and/or shares.

4.2 The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the Sequoia Infrastructure Debt Fund and of any such other limited partnership(s) in which it may hold participations, interests, units and/or shares.

4.3 The purposes of the Company also include the acquisition, sale and/or holding (both in its capacity as general partner (associé gérant commandité) of any limited partnership in relation to which the Company acts in such capacity and in its personal, corporate capacity as principal) (together, the Various Capacities) of ownership interests, participations or claims, in Luxembourg or abroad, in or relating to any companies or other enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests, participations or claims. The Company may in particular, in any of its Various Capacities, acquire by transfer, subscription, purchase, exchange or in any other manner any units, stock, shares, membership interests, equity securities or co-ownership interests, debt, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit, debt securities, financial and other debt instruments, convertible or not, whether downgraded, performing, non-performing, distressed, or represented by claims in bankruptcy and any other property whether movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further, in any of its Various Capacities, participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

4.4 The Company may also, in any of its Various Capacities, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate, real estate related investments and intellectual property rights.

4.5 Except as otherwise restricted herein, the Company, in any of its Various Capacities, may borrow in any manner or form and privately issue bonds, notes, securities and other debt instruments, whether convertible or not, except by way of public offer and within the limits of the Law, this list being not exhaustive. The Company, in any of its Various Capacities, may grant guarantees, pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets either to secure its own obligations or the obligations of any other party.

4.6 Except as otherwise restricted herein, the Company may, in any of its Various Capacities, provide any financial assistance to the undertakings in which the Company, in any of its Various Capacities, holds a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company, in any of its Various Capacities, belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law.

4.7 In a general fashion the Company, in any of its Various Capacities, may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object.

4.8 The corporate objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense, and the Company, in any of its Various Capacities, is authorized to enter into and to perform all legal, commercial, technical and financial instruments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company, in any of its Various Capacities, will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

#### **5. Registered office.**

5.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

5.4 In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

#### **6. Share capital.**

6.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

6.2 Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively as the Shareholders. References in these Articles to the Shareholders shall be read as referring, whilst the Company has a sole Shareholder, to that sole Shareholder and, whilst the Company has more than one sole Shareholder, to those Shareholders as a body.

6.3 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the Shareholders, in accordance with Article 17 of these Articles and Articles 199 and 200-2 of the Law.

6.4 Each Share entitles its holder to a fraction of distributable profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence. Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

6.5 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the Shareholders from time to time.

#### **7. Share premium and other contributions.**

7.1 The Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and shall create special reserves from funds received by the Company as share premium or as other equity contributions which may be used by the Board of Managers, in its sole discretion, to provide for payment of any redemption price payable in respect of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s) in accordance with these Articles, to allocate funds to the legal reserve, to set off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividends or other distributions.

7.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholder(s) with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts including (without limitation) the account 115 (capital contribution without the issuance of new shares) of the Company.

7.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholder(s) on resolution of the Board of Managers subject to the provisions of the Law and these Articles.

#### **8. Registration and indivisibility of Shares.**

8.1 The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify the Company in writing its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

8.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since the Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent them in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

#### **9. Transfer and redemption of Shares.**

9.1 In the case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

9.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Articles 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

9.3 Transfers of Shares must be recorded either by a notarial deed or a private written instrument. Transfers shall not be valid in relation to the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

9.4 The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. Subject to the Law, the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of the acquisition and redemption of any such Shares.

#### **10. Board of Managers.**

10.1 The Company is managed by one or more managers (gérants), who need not to be Shareholders. If a single manager is appointed, such manager shall act as the sole manager of the Company. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). References in these Articles to the Board of Managers shall be read as referring to either the sole manager or the conseil de gérance as applicable from time to time.

10.2 The Board of Managers shall be elected by the Shareholders, which will determine the number of managers and their respective mandate periods. All managers are eligible for re-election, but each may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the Shareholders.

10.3 The Shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

10.4 The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting any manager will not cause the Company to fall into liquidation.

10.5 Each manager incurs, by reason solely of such appointment, no personal liability in relation to any commitment validly made by the Board of Managers in the name and on behalf of the Company.



**11. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with full powers and authority to engage the Company in any contract, instrument or arrangement and to perform all acts considered necessary or useful by the Board of Managers for the purpose of accomplishing the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

**12. Meetings of the Board of Managers.**

12.1 The effective place of management of the Company shall be Luxembourg City.

12.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson). It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.3 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

12.4 Written notice of any meeting of the Board of Managers (with a proposed agenda for the meeting) shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of urgency, in which case such urgency shall be referred to in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

12.5 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.6 Resolutions made by the Board of Managers will be recorded in the minutes of the relevant meeting to be signed either by one (1) class B manager present or by the Chairperson (if any), or by a notary public (as the case may be), and recorded in the corporate books. No delay in obtaining such signatures shall affect the validity of resolutions of the Board of Managers from the time of being passed at the relevant meeting.

12.7 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson (if any) or by any class B manager.

12.8 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his/her/its proxy. One manager may represent a plurality of other managers at a meeting of the Board of Managers and at such meeting may exercise, whether together or severally, the votes held by all such represented managers in addition to the present manager's own vote.

12.9 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the relevant meeting of the Board of Managers, and if the Shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at that meeting.

12.10 In the case of a plurality of managers, resolutions shall be passed by a simple majority of managers present and/or represented at such meeting, and provided that, if the Shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions.

12.11 Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone call, video conference or by any similar means of communication enabling all participating persons to simultaneously communicate with each other. Any participation through these means to a meeting initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.12 Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions in writing. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened as the case may be, and validly held. Circular resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**13. Representation of the Company.** Subject as provided by the Law and these Articles, the following are authorised to act on behalf of and/or to validly bind the Company:

(a) if the Company has a sole manager, the sole manager; or

(b) if the Company has more than one manager, by the joint signature of two (2) managers, provided that, where one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s) have been appointed, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager; or

(c) any one or several person(s) (who may or may not be managers) to whom such power has been delegated (in whatever form) by the Board of Managers but only within the limits of such delegation.

**14. Delegation of powers.**

14.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks, including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business:

- (a) to such person or committee;
  - (b) to such ad hoc agents;
  - (c) by such means (including by power of attorney);
  - (d) to such an extent;
  - (e) in relation to such matters or territories;
  - (f) for such duration (being a limited duration);
  - (g) for such remuneration (if any or appropriate); and
  - (h) on such terms and conditions,
- as the Board of Managers may determine.

14.2 If the Board of Managers so specifies, any such delegation may authorise further, sub-delegation of the delegated powers by any person to whom they are delegated.

14.3 The Board of Managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions in its sole discretion from time to time.

**15. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with Article 200 of the Law, who need not to be Shareholder(s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act collegiately and form the board of auditors.

#### **16 Powers of the Shareholders.**

16.1 The Shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. In the case of a sole Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law and these Articles to the general meeting of Shareholders. In such case, any reference in these Articles to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, as applicable in the circumstances, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

16.2 Any properly constituted general meeting of Shareholders represents the entire body of Shareholders.

#### **17. Meetings of Shareholders.**

17.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half (50%) of the issued share capital of the Company adopt them.

17.2 However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, in accordance with the provisions of the Law.

17.3 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his/her/its proxy another person who need not to be a Shareholder himself/herself/itself.

17.4 The holding of general meetings of Shareholders shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

17.5 Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first (1<sup>st</sup>) day of the month of June at 2 p.m. Central European Time (CET). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

17.6 Other general meetings of Shareholders may be held at such place in Luxembourg and at such time as may be specified the Board of Managers in the convening notices of such meetings.

17.7 General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the sole discretion of the Board of Managers, exceptional circumstances of force majeure so require.

**18. Liability of Shareholders.** The liability of each Shareholder is limited to the amount of share capital for which such Shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

**19. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the last day (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

#### **20. Annual accounts.**

20.1 At the end of each financial year the Board of Managers shall draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law.

20.2 Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, if applicable, the report of the statutory auditor(s) (if any) in accordance with the Law.

### **21. Allocation of profits and reserve.**

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

21.2 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

21.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.4 Upon recommendation of the Board of Managers, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may be decided to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as an annual dividend in cash or in kind in proportion to their respective shareholdings in the Company.

21.5 The Board of Managers may decide to pay interim dividends in cash or in kind on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution comprising (and not exceeding) profits realized since the expiry of the Company's immediately preceding financial year, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to reserves required to be established by Law or by the Articles.

21.6 In relation to any assets distributed in kind pursuant to any annual dividend, the Board of Managers shall propose the valuation and division of such assets between Shareholders. In relation to any interim dividend, the Board of Managers shall decide the valuation and division of such assets between Shareholders.

### **22. Dissolution and liquidation.**

22.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting any Shareholder.

22.2 Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

22.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholder(s) or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers.

22.4 The Company's assets shall be applied in its liquidation to the satisfaction of the Company's liabilities *pari passu*. Any remaining assets of the Company, following satisfaction of its liabilities in full, shall be distributed to the Shareholders in cash or in kind in proportion to the number of Shares that they hold in the Company. In relation to any assets distributed in kind as a liquidation distribution, the liquidator shall decide the valuation and division of such assets between Shareholders.

**23. Applicable law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

**24. Transitional provision.** By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares that such party subscribes for the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital of the Company
Sequoia Investment Management Company Limited . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.500,- euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has immediately passed the following resolutions:

1 The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

*Class A manager(s):*

(a) Greg Taylor, born in Louisville, Kentucky, USA on 5 August 1963, professionally residing at 11-13 Market Place, London W1W 8AH.

*Class B manager(s):*

(a) Daniel Richards, born in Cardiff, Wales, United Kingdom, on 8 October 1973, professionally residing at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg; and

(b) Gosia Kramer, born in Sztum, Poland, on 3 February 1981, professionally residing at 7, rue Ernie Reitz, L-4151, Esch-sur-Alzette.

2 The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at Vertigo Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appointed agent (acting by power of attorney) of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, she/he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Sequoia Investment Management Company Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Royaume-Uni, dont le siège social est situé à 11-13 Market Place, W1W 8 AH Londres, ayant un capital social de £270.552 sous le numéro 5902847,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**2. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination sociale "Sequoia Infrastructure Debt GP S.à r.l."

**3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment si l'Associé unique, détenant la totalité du capital social souscrit, le décide. S'il y a plusieurs Associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

**4. Objet social.**

4.1 L'objet principal de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité de "Sequoia Infrastructure Debt Fund", une société en commandite spéciale S.C.S.p. régie par les lois luxembourgeoises dans laquelle elle pourrait détenir des participations, des unités, des parts d'intérêt et/ou des actions.

4.2 La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'associé gérant commandité de Sequoia Infrastructure Debt Fund et de tout autre société en commandite dans laquelle ou lesquelles elle pourrait détenir des participations, des unités, des parts d'intérêt et/ou des actions.

4.3 La Société a aussi pour objet la prise, la cession et/ou la détention (à la fois en sa qualité d'associé gérant commandité de toute société en commandite pour laquelle la Société agit en cette qualité et en sa qualité personnelle d'entité juridique en tant que mandant) (ensemble, les Différentes Qualités) d'intérêts, de participations ou de créances, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans ou en relation avec toutes sociétés ou autres entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts, participations ou créances. La Société pourra en particulier, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, acquérir par transfert, souscription, achat, échange ou de

toute autre manière tout/tous/toutes unités, capital, actions, titres de fonds propres ou co-participations, dettes, prêts, obligations, créances, certificats de dépôt, titres de dette, instruments financiers et autres instruments de dette, convertibles ou non, avec une décote, performants ou non performants, ou représentés par des créances sur des sociétés en faillite ("distressed debt") et tout autre actif, mobilier ou immobilier, corporel ou incorporel, dans chaque cas qu'il soit ou non facilement négociable, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra aussi, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

4.4 La Société peut également, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers, ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers et des droits de propriété intellectuelle.

4.5 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, excepté par le biais d'une offre au public et dans les limites de la Loi, cette liste n'étant pas exhaustive. La Société, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, peut donner des garanties, gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs soit pour couvrir ses propres obligations soit les obligations de toute autre partie.

4.6 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, notamment par le biais de l'octroi de prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable.

4.7 D'une façon générale la Société peut, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision et mener toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle peut juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.8 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large, et la Société, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, est autorisée à s'engager dans tout instrument et à réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes transactions nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines décrits ci-dessus, étant entendu que la Société, agissant dans le cadre de n'importe laquelle de ses Différentes Qualités, ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

## **5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance.

5.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

5.4 Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

## **6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme un Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés. Une référence dans ces Statuts aux Associés devra être lue comme une référence, lorsque la Société à un Associé unique, à cet Associé unique, et, lorsque la Société à plus d'un Associé, à ces Associés en tant qu'assemblée.

6.3 Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des Associés conformément à l'Article 17 des présents Statuts et aux Articles 199 et 200-2 de la Loi.

6.4 Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts Sociales existantes, des bénéfices distribuables de la Société. Les distributions seront faites aux Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

6.5 La propriété d'une Part Sociale emporte adhésion implicite aux Statuts et aux décisions des Associés au fil du temps.

## **7. Prime d'émission et autres apports.**

7.1 Le Conseil de Gérance peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme prime d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquels pourront être utilisés par le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer le paiement de tout prix de rachat payable en rapport avec toute Part Sociale que la Société pourrait racheter de son ou de ses Associé(s) en accord avec les présents Statuts, pour être affectés à la réserve légale, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

7.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associé(s) avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes incluant (sans limitation) le Compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres nouveaux) de la Société.

7.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés sur décision du Conseil de Gérance sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

## **8. Enregistrement et indivisibilité des Parts Sociales.**

8.1 Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'Article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par écrit son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

8.2 Envers la Société les Parts Sociales sont indivisibles, car la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes se prévalant d'un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société en cette qualité. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

## **9. Transfert et rachat de Parts Sociales.**

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transférables sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être transférées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

9.3 Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer soit par un acte notarié soit par un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9.4 La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes. Sous réserve des dispositions de la Loi, le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales.

## **10. Conseil de Gérance.**

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si un seul gérant est nommé, ce gérant devra agir en tant que gérant unique de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Une référence dans ces Statuts au Conseil de Gérance devra être lue comme une référence au gérant unique ou au conseil de gérance le cas échéant au fil du temps.

10.2 Le Conseil de Gérance sera nommé par les Associés qui détermineront le nombre de gérants ainsi que la durée de leurs mandats respectifs. Tous les gérants sont rééligibles, mais chacun est révocable à tout moment, avec ou sans justification (ad nutum), par une résolution des Associés.

10.3 Les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

10.4 Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout autre évènement similaire affectant n'importe quel gérant n'entraîneront pas la liquidation de la Société.

10.5 Aucun gérant n'engage en raison de sa nomination de responsabilité personnelle en rapport aux engagements régulièrement pris par le Conseil de Gérance au nom et pour le compte de la Société.

**11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus larges pour engager la Société dans tout contrat, instrument ou arrangement et pour effectuer tous les actes considérés comme nécessaires ou utiles par le Conseil de Gérance à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés relèvent de la compétence, du pouvoir et de l'autorité du Conseil de Gérance.

## **12. Réunions du Conseil de Gérance.**

12.1 Le lieu effectif de gestion de la Société est Luxembourg-ville.

12.2 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

12.3 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.4 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas cette urgence devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

12.5 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de, et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

12.6 Les résolutions prises par le Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux de la réunion en question, qui seront signés soit par un (1) gérant de classe B présent soit par le Président (le cas échéant), ou par un notaire (le cas échéant), et seront déposés dans les livres de la Société. Aucun retard dans l'obtention des signatures n'affectera la validité des résolutions du Conseil de Gérance à partir du moment où elles auront été prises à la réunion en question.

12.7 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président (le cas échéant) ou par n'importe quel gérant de classe B.

12.8 Tout gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre gérant par le biais d'une procuration. Un gérant peut représenter une pluralité d'autres gérants à une réunion du Conseil de Gérance, et à cette réunion peut exercer les votes de ces gérants représentés soit collectivement soit séparément en plus du propre vote de ce gérant présent.

12.9 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion en question du Conseil de Gérance, et si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à cette réunion.

12.10 En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et sous réserve que, si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions à cette réunion.

12.11 Les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres. Toute participation par ce biais à une réunion initiée et présidée par un gérant situé au Luxembourg est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion et une réunion tenue sous cette forme est réputée être tenue au Luxembourg.

12.12 Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires par écrit. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles résolutions circulaires peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique, chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**13. Représentation de la Société.** Sous réserve de ce qui est prévu par la Loi et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à agir au nom de et/ou à engager valablement la Société:

- (a) si la Société est gérée par un gérant unique, le gérant unique; ou
- (b) si la Société a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux (2) gérants, sous réserve que lorsque un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B; ou
- (c) par la signature de toute(s) personne(s) (gérantes ou non) à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués (sous quelque forme que ce soit) par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites d'une telle délégation.

#### **14. Délégation des pouvoirs.**

14.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, y compris la délégation de l'exécution de pouvoirs spécifiques pour la gestion quotidienne portant sur les transactions effectuées dans le déroulement normal des affaires:

- (a) à une personne ou un comité;
- (b) à des représentants spéciaux;
- (c) par les moyens (y compris par procuration);
- (d) dans la mesure;
- (e) par rapport à des questions ou territoires;

- (f) pour une durée (étant une durée limitée);
- (g) pour une rémunération (le cas échéant ou si nécessaire); et
- (h) selon les conditions générales,  
que le Conseil de Gérance détermine.

14.2 Si le Conseil de Gérance le précise, une telle délégation peut autoriser des subdélégations des pouvoirs délégués par toute personne à qui ceux-ci sont délégués.

14.3 Le Conseil de Gérance peut révoquer toute délégation, dans sa totalité ou en partie, ou en modifier ses conditions générales, à sa seule discrétion au fil du temps.

**15. Commissaire(s).** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soit(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir de façon collégiale et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **16. Pouvoirs des Associés.**

16.1 Les Associés ont les pouvoirs qui leurs sont conférés conformément aux Statuts et à la Loi. En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les présents Statuts aux assemblées générales des Associés. Dans ce cas, toute référence dans ces Statuts à «l'assemblée générale des Associés» sera interprétée comme une référence à l'Associé unique, selon le cas en fonction des circonstances, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

16.2 Toute assemblée générale des Associés valablement constituée représente l'entière des Associés.

#### **17. Assemblées des Associés.**

17.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis de la Société.

17.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

17.3 Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il/elle soit Associé ou non.

17.4 La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

17.5 Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jour du mois de juin à 14 Heure d'Europe Centrale (CET). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

17.6 D'autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit au Luxembourg et à l'heure tels que précisés par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

17.7 Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

**18. Responsabilité des Associés.** La responsabilité de chaque Associé est limitée au montant du capital social que tel Associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

**19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année.

#### **20. Comptes annuels.**

20.1 A la fin de chaque exercice social, le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi.

20.2 Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et, tel qu'applicable, le rapport du ou des commissaire(s) (le cas échéant) établi conformément à la Loi.

#### **21. Répartition des bénéfices et réserve.**

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.



21.2 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un Associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'Associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.

21.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

21.4 Sur recommandation du Conseil de Gérance, les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il pourra être décidé de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau au prochain exercice social ou de le distribuer à ou aux Associé(s) comme dividende annuel en numéraire ou en nature proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

21.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires en numéraire ou en nature sur base d'un état comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, comprenant (et n'excédant pas) les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter à ou aux réserve(s) devant être établie(s) de par la Loi ou les Statuts.

21.6 En ce qui concerne tout actif distribué en nature dans le cadre de tout dividende annuel, le Conseil de Gérance devra proposer l'évaluation et la répartition de cet actif entre les Associés. En ce qui concerne tout dividende intérimaire, le Conseil de Gérance devra décider de l'évaluation et la répartition de cet actif entre les Associés.

## 22. Dissolution et liquidation.

22.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant n'importe lequel des Associés.

22.2 Sauf en cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts.

22.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qu'ils soient Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs.

22.4 L'actif social de la Société devra être utilisé durant sa liquidation en vue du paiement des dettes de la Société pari passu. Tout actif restant de la Société, suite au paiement complet de ses dettes, sera distribué aux Associés en numéraire ou en nature proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société. En ce qui concerne tout actif distribué en nature dans le cadre d'une distribution en période de liquidation, le liquidateur devra décider de l'évaluation et la répartition de cet actif entre les Associés.

**23. Loi applicable.** Tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts seront réglés conformément à la Loi.

**24. Disposition transitoire.** Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare que cette partie souscrit à l'entièreté du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Sequoia Investment Management Company Limited . . . . .	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,-euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

#### *Gérant(s) de classe A:*

(a) Monsieur Greg Taylor, né le 5 août 1963, à Louisville, Kentucky, les Etats-Unis résidant professionnellement au 11-13 Market Place, London W1W 8AH.

#### *Gérant(s) de classe B:*

(b) Monsieur Daniel Richards, né le 8 octobre 1973, à Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni résidant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg; et

(a) Madame Gosia Kramer, né le 3 février 1981, à Sztum, Pologne, résidant professionnellement au 7, rue Ernie Reitz, L-4151, Esch-sur-Alzette.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au Vertigo Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, dressé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire nommé (agissant par procuration) de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015189782/660.

(150212344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---

#### **Sestrice SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.753.

L'an deux mille quinze,  
le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire («Assemblée») des actionnaires de la société «SESTRICE S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

La Société fut constituée suivant un acte notarié en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 10 novembre 2000, sous le numéro 824 et page 39532, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76 753.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Approbation des comptes annuels de la Société au 31 mars 2015.
- 2) Approbation d'une situation comptable de la Société au 30 septembre 2015.
- 3) Modification de la dénomination de la Société en «SESTRICE S.r.l.».
- 4) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2100.
- 5) Démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

6) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

7) Fixation du nouveau siège social de la Société à Via Valpolicella n. 20/a, frazione Parona, I-37124 Verona (Italie).

8) Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée de droit italien.

9) Modification de l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article QUATRE (4) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

10) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.

11) Nomination d'un administrateur unique en la personne de Monsieur Alessandro DE CARLI, directeur de société, né à Savona (Italie), le 01 décembre 1950, demeurant à Via Peralbisano 147, I-37010 Torri del Benaco (Italie).

12) Délégation de pouvoirs.

II) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE d'approuver sans restriction ni réserve:

(i) les comptes annuels de la Société clos au 31 mars 2015 et

(ii) la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 30 septembre 2015,

et précise de même qu'étant donné que le transfert de la Société se fait sans paiement d'impôts, dans le pays d'origine, la valeur fiscale du patrimoine reste identique à la valeur historique.

Lesdits comptes annuels et ladite situation comptable, après avoir été signés «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société en en «SESTRICE S.r.l.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de fixer la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2100.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'accepter la démission de Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, de Monsieur Jean-Marc DEBATY et de Madame Carine AGOSTINI, et de Madame Angelina SCARCELLI de leurs mandats d'administrateurs et également de la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé: «INTERCONSULT», en tant que commissaire aux comptes actuel de la Société et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à VERONA (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'Assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée DECIDE de fixer le nouveau siège social de la Société à Via Valpolicella n. 20/a, frazione Parona, I-37124 Verona (Italie).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée DECIDE de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme (S.A.) en celle d'une société à responsabilité limitée (S.r.l) régie par le droit italien.

### *Huitième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social existant de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article QUATRE (4) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

### *Neuvième résolution*

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée «SESTRICE S.r.l.», pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

#### **Nouvelle version des statuts en langue italienne:**

##### «STATUTO

#### **Denominazione - Sede - Durata - Oggetto**

**Art. 1.** La società si denomina

“SESTRICE S.r.l.”

**Art. 2.** La società ha sede in Verona.

L'Organo Amministrativo potrà istituire o sopprimere succursali, agenzie e rappresentanze sia in Italia che all'estero ad eccezione delle sedi secondarie la cui istituzione o soppressione è di competenza dell'assemblea straordinaria.

**Art. 3.** La durata è fissata al 31 dicembre 2100 salvo proroga od anticipato scioglimento.

**Art. 4.** La Società ha per oggetto:

l'assunzione, non a scopo di collocamento e nel rispetto delle norme di legge in materia, di partecipazioni o quote di partecipazioni in società ed Enti in Italia ed all'estero; il coordinamento, la gestione, l'assistenza e la consulenza tecnica, di controllo di gestione e la consulenza direzionale, nei confronti sia delle partecipate e degli Enti loro collegati che di terzi. In quest'ambito la società potrà quindi: individuare e valutare le opportunità d'investimento e di acquisizioni; individuare e valutare operazioni societarie in genere; definire accordi commerciali di qualsiasi natura; occuparsi della ristrutturazione operativa, tecnica, economica, patrimoniale di società e gruppi di società, nonché della predisposizione e gestione dei relativi piani di riassetto; organizzare corsi di formazione; prestare servizi tecnici, gestionali e commerciali, inclusa l'elaborazione informatica dei dati societari (esaurienti comunque nella mera manipolazione informatica degli stessi), nel pieno rispetto delle vigenti norme di legge in materia; occuparsi dello studio e della realizzazione di iniziative economiche in genere.

La società, in via subordinata e non prevalente e comunque con espressa esclusione di qualsiasi attività svolta nei confronti del pubblico, potrà compiere tutti gli atti strumentali per l'attuazione dell'oggetto sociale, così tra l'altro: compiere operazioni commerciali, industriali, bancarie, ipotecarie ed immobiliari, compresi: l'acquisto, la vendita e la permuta di beni mobili, anche registrati, immobili e diritti immobiliari, ricorrere a qualsiasi forma di finanziamento con Istituti di Credito, Banche, Società e privati, concedendo le opportune garanzie reali e personali; concedere fidejussioni, avalli e garanzie reali a favore di terzi; partecipare a consorzi o a raggruppamenti di imprese.

Nei confronti delle partecipate la società potrà altresì effettuare finanziamenti ed ogni altro servizio utile, compreso il rilascio di fidejussioni, avalli e garanzie, compiere operazioni in genere, il tutto con espressa esclusione di attività nei confronti del pubblico.

**Art. 5.** Il domicilio dei soci per i loro rapporti con la società è quello risultante dal Registro delle Imprese.

#### **Capitale**

**Art. 6.** Il capitale sociale è di.. 31.000 (trentunomila) diviso in quote a sensi dell'articolo 2474 C.C..

Salvo diversa delibera, i finanziamenti effettuati dai soci alla società sono improduttivi di interessi.

I soci potranno effettuare finanziamenti alla società nei limiti e nel rispetto della legge bancaria e dei successivi provvedimenti attuativi.

**Art. 7.** Il perfezionamento della cessione delle quote è condizionato al mancato esercizio della prelazione da parte dei soci. Ove tale diritto non venga da un socio o da più soci esercitato, la prelazione potrà essere esercitata proporzionalmente dagli altri soci per l'intera partecipazione che viene messa in cessione. Il socio che intende cedere la propria partecipazione deve darne comunicazione a tutti i soci ed all'Organo Amministrativo con lettera raccomandata r.r. indicando il valore richiesto ed il nome dell'acquirente. I soci ai quali è pervenuta la comunicazione, entro trenta giorni dal ricevimento della lettera devono comunicare, sempre con lettera raccomandata, al socio ed all'Organo Amministrativo se intendono esercitare o meno il diritto di prelazione.

Nel caso in cui la quota sia intestata fiduciariamente a Società Fiduciarie, detta quota potrà essere liberamente trasferita dalla Società Fiduciaria al proprio mandante.

In caso di morte di un socio agli eredi verrà liquidata la quota determinata come valore equo calcolato secondo i principi e le tecniche della migliore dottrina internazionale.

**Art. 8.** Ogni socio ha diritto ad un voto per ogni euro di quota posseduta.

#### Assemblee

**Art. 9.** Le assemblee ordinarie e straordinarie saranno convocate dall'Organo Amministrativo anche fuori della sede della società, purché in Italia, con lettera raccomandata spedita ai soci al domicilio risultante dal Registro delle Imprese almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Nella lettera devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materia da trattare, Sono valide le assemblee totalitarie di cui all'ultimo comma dell'art. 2366 Codice Civile.

**Art. 10.** L'assemblea è ordinaria o straordinaria ai sensi di legge.

L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro sei mesi qualora particolari esigenze lo richiedano.

**Art. 11.** Possono intervenire all'assemblea tutti i Soci risultanti dal Registro delle Imprese.

**Art. 12.** Ogni socio che abbia il diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare ai sensi dell'art. 2372 c.c..

La regolarità della delega sarà accertata dal Presidente dell'assemblea.

**Art. 13.** Salvo diversa decisione, l'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione.

L'assemblea nomina fra gli intervenuti un Segretario, anche non socio e sceglie, se lo crede del caso, due scrutatori.

Nei casi di legge ed inoltre quando il Presidente dell'assemblea lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da un Notaio.

**Art. 14.** Le assemblee ordinarie e straordinarie per le quali è prevista anche la seconda convocazione, deliberano con i quorum previsti dall'art. 2486 del C.C..

**Art. 15.** Le deliberazioni sono prese per alzata di mano a meno che la maggioranza richieda l'appello nominale.

#### Amministrazione

**Art. 16.** La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di tre ad un massimo di sette membri.

L'Amministratore Unico o i componenti del Consiglio di Amministrazione compreso il Presidente, sono eletti dall'assemblea e durano in carica per un triennio, sono rieleggibili, possono essere scelti fra i non soci e non sono tenuti al divieto di cui all'art. 2390 Codice Civile.

Il Consiglio di Amministrazione si riunirà ogni volta che lo ritenga opportuno il Presidente o chi ne fa le veci, ovvero quando ne sia fatta richiesta al Presidente da almeno due Consiglieri.

La convocazione, contenente l'ordine del giorno, dovrà essere effettuata con lettera raccomandata inviata otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza e, nei casi di urgenza, con telegramma inviato almeno ventiquattro ore prima al domicilio di ciascun Consigliere e dei Sindaci effettivi, se nominati.

Saranno comunque valide le adunanze anche non convocate come sopra, qualora vi partecipino tutti i membri del Consiglio di Amministrazione ed i Sindaci effettivi, se nominati.

Le riunioni saranno tenute nel luogo ed ora indicati nell'avviso di convocazione.

Per la validità delle deliberazioni sarà necessaria la presenza della maggioranza dei Consiglieri in carica, mentre le deliberazioni stesse saranno prese a maggioranza di voti, in caso di parità diviene determinante il voto del Presidente.

**Art. 17.** L'Organo Amministrativo è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società e può quindi compiere tutti gli atti che vengono ritenuti opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali esclusi soltanto quelli che la legge o lo Statuto riservano all'assemblea.

**Art. 18.** La rappresentanza della società compete all'Amministratore unico od al Presidente del Consiglio di Amministrazione, senza limitazioni, ed ai membri del Consiglio di Amministrazione forniti di poteri delegati nei limiti della delega.

L'organo amministrativo può nominare amministratori delegati, direttori generali, amministrativi e tecnici determinandone le mansioni e le eventuali retribuzioni, nonché procuratori per singoli affari o per categorie di affari.

**Art. 19.** Oltre al rimborso delle spese incontrate per ragioni del proprio ufficio, agli Amministratori potrà essere corrisposto, su deliberazione dell'assemblea dei soci, un compenso in misura fissa e/o variabile, quest'ultima commisurata agli utili d'esercizio al netto della riserva, nonché un'indennità di fine mandato, anche mediante polizza assicurativa a carico della società. L'ammontare dell'indennità sarà stabilito con apposita delibera in sede di definizione dei compensi agli Amministratori.

#### Collegio sindacale

**Art. 20.** Quando imposto dalla legge o in ogni caso deciso dai soci, l'assemblea procede alla nomina dell'organo di controllo o di un revisore di cui all'art. 2477 del Codice Civile.

L'organo di controllo è composto alternativamente, su decisione dei soci in sede di nomina, da un membro effettivo o da un collegio, composto da tre membri effettivi e due supplenti.

Nel caso di nomina di un organo di controllo, anche monocratico, si applicano le disposizioni sul collegio sindacale per le società per azioni.

L'organo di controllo o il revisore devono possedere i requisiti ed hanno le competenze ed i poteri previsti dalle disposizioni sul collegio sindacale previste per le SpA.

La revisione legale dei conti della società viene esercitata, a discrezione dei soci e salvo inderogabili disposizioni di legge, da un revisore legale o da una società di revisione legale iscritti nell'apposito registro, ovvero dall'organo di controllo, ove consentito dalla legge.

Le riunioni dell'organo di controllo in composizione collegiale possono svolgersi anche mediante mezzi di video e/o tele comunicazione, nel rispetto di quanto previsto per le riunioni del consiglio di amministrazione.

#### **Bilancio ed utili**

**Art. 21.** L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo provvede, in conformità alle prescrizioni di legge, alla formazione del bilancio sociale.

**Art. 22.** L'assemblea che approva il bilancio delibera sulla distribuzione degli utili.

Gli utili non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili, sono prescritti a favore della società.

#### **Scioglimento e liquidazione**

**Art. 23.** In caso di scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione, nominerà uno o più liquidatori fissandone poteri e compensi.

La liquidazione può essere revocata con delibera unanime della totalità dei soci.

#### **Disposizione generale**

**Art. 24.** Per tutto quanto non previsto si applicano le norme del Codice Civile e delle altre leggi in materia.»

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer en tant que seul et unique administrateur de la société droit italien, la personne suivante:

Monsieur Alessandro DE CARLI, directeur de société, né à Savona (Italie), le 01 décembre 1950, demeurant à Via Peralbisano 147, I-37010 Torri del Benaco (Italie), Codice fiscale: DCRLSN50T011480C.

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée DECIDE en outre de conférer à Monsieur Alessandro DE CARLI, prénommé, tous pouvoirs nécessaires en vue de l'exécution matérielle de qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien (Verona), avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

#### *Douzième résolution*

L'Assemblée DECIDE de soumettre les résolutions deux (2) à onze (11) incluses, prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Verona (Italie) par les autorités italiennes.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé tous avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26460. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015189819/242.

(150211765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**Spinrite Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 24.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.868.

In the year two thousand and five, on the eighth day of October,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

SPINRITE DELAWARE HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4449009 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Ms Solange Wolter, notary's clerk, whose professional address is in 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the shares in Spinrite Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133868 and with a share capital of twenty-four thousand Canadian Dollars (CAD 24,000.-) (the Company);

II. that the Company was incorporated on November 9, 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2976, page 142825 of December 21, 2007. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;

III. the Company's share capital is set at twenty-four thousand Canadian Dollars (CAD 24,000.-), represented by one thousand (1,000) shares without nominal value, all entirely subscribed and fully paid up;

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to act as liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acting as Liquidator is granted with all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised under its sole responsibility to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

*Fourth resolution*

The Liquidator shall realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SPINRITE DELAWARE HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de l'État du Delaware, États-Unis, ayant son siège social au c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, États-Unis, immatriculée auprès du Secrétaire de l'État du Delaware sous le numéro 4449009 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Madame Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique en question et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Spinrite Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133868 et ayant un capital sociale de vingt-quatre mille Dollars Canadiens (CAD 24.000,-) (la Société);

II. Que la Société a été constituée le 9 novembre 2007, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2976, page 142825 du 21 Décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;

III. Que le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille Dollars Canadiens (24.000,- CAD), représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, toute entièrement souscrites et payées;

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique agira en tant que liquidateur (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique agissant en tant que Liquidateur aura tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé sous sa responsabilité à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

*Quatrième résolution*

Le Liquidateur procédera dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête de la présente.

Après lecture faite du présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32728. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189793/104.

(150211798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

---



**Shire Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 605.016,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.573.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.181.573 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 5 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3275 dated 24 December 2013 and lastly amended by a deed enacted by Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 14 September 2015, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at 101 Rue Cents L-1319 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at 101 Rue Cents L-1319 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Ireland Finance Limited, a company incorporated under Irish law, having its registered office at 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, acting through its Luxembourg branch, Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, having its registered address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 605,016 (six hundred five thousand sixteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the sixth paragraph of article 21 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the extraordinary general meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to amend the sixth paragraph of article twenty-one of the articles of association of the Company (the "Articles") the rest of the article remaining unchanged, to be read as follows:

“ **Art. 21.** [...]

After payment of the Preferred Dividend, the general meeting of shareholders of the Company or the sole shareholder, as the case maybe, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of shareholders of the Company or the sole shareholder, as the case maybe, decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Shares that the relevant holder holds in the Company.

[...]

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Shire Luxembourg Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.573 (la «Société»), constituée par acte notarié le 5 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3275, en date du 24 décembre 2013 et dernièrement modifié par un acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-duché de Luxembourg, le 14 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Ireland Finance Limited, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, dûment représentée par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique») ou le «Souscripteur») et le nombre de parts détenues par l'Associé Unique est reflété sur une liste de présence. Cette liste de présence et ladite procuration, signées par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence, que les 605.016 (six cent cinq mille seize) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification du sixième paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier le sixième paragraphe de l'article vingt-et-un des statuts de la Société (les «Statuts»), le reste de l'article restant inchangé, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 21. [...]

Après paiement du Dividende Préféréntiel, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique, selon le cas, devra déterminer de quelle manière le surplus des bénéfices annuels nets doit être utilisé et peut décider de verser des dividendes, le cas échéant, à sa discrétion pour se conformer au mieux à l'objet social et à la politique générale de la Société. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés, ou l'associé unique, selon le cas, décide de procéder au paiement d'un dividende, chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du total des bénéfices distribués en proportion du nombre de Parts Sociales que le détenteur concerné détient dans la Société.

[...]

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33370. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189784/131.

(150211824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.713.891,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of November,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Jennifer FERRAND, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of one million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,593,891.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2144 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161787 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 16 October 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,593,891.-) to an amount of one million seven hundred thirteen thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,713,891.-).

2 To issue one hundred twenty thousand (120,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eleven million eight hundred eighty thousand euro (EUR 11,880,000.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,593,891.-) to an amount of one million seven hundred thirteen thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,713,891.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred twenty thousand (120,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the one hundred twenty thousand (120,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of eleven million eight hundred eighty thousand euro (EUR 11,880,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million seven hundred thirteen thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,713,891.-) divided into one million seven hundred thirteen thousand eight hundred ninety-one (1,713,891) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de novembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 154953 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Jennifer FERRAND, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social un million cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.593.891,-), avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire sous-signé du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 du 13 septembre 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161787 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 16 octobre 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.593.891,-) à un million sept cent treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.713.891,-).

2 Émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 11.880.000,-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.593.891,-) à un million sept cent treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.713.891,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cent vingt mille (120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A, SICAR, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire cent vingt mille (120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 11.880.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire.

Le montant total de douze millions euros (EUR 12.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million sept cent treize mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.713.891,-) représenté par un million sept cent treize mille huit cent quatre-vingt-onze (1.713.891) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cent euros (EUR 5.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19775. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190034/146.

(150212774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

**Chic 'i' Micci aus dem minette a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3811 Schiffflange, 30, val des Aulnes.

R.C.S. Luxembourg F 10.604.

—  
**STATUTS**

Entre les soussignés:

1. Brachmann Patricia, 30 val des Aulnes, L-3811 Schiffflange;
2. Da Silva Gomes Lévana Maria, 92 avenue de la Liberté, L-4601 Differdange;
3. Engel Antoine, 5 rue Saint Nicolas, L-4636 Differdange;
4. Loscheider Myriam, 299 avenue de Luxembourg, L- 4940 Bascharage;
5. Marques Paula, 206 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;
6. Sosson Jessica, 4 rue Gaston Thorn L-4543 Differdange;
7. Zippel Sylke, 2 rue Boeltgen L-4916 Bascharage;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association porte la dénomination de Chic ' i ' Micci aus dem minette, a.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a son siège social à L-3811 Schiffflange, 30, val des Aulnes. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association a pour objet de promouvoir l'animation folklorique et carnavalesque. Par ailleurs, elle a pour objet de développer et d'intensifier les rapports (culturels et amicaux) entre ses membres.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art 6.** La durée de l'association est indéterminée.

**Titre 2. Exercice social**

**Art. 7.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Titre 3. Membres**

**Art. 8.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association Chic ' I ' Micci aus dem minette, a.s.b.l. doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 9.** Toute personne qui n'est pas membre actif peut devenir membre passif (ou membre donateur) de l'association Chic 'i' Micci aus dem minette, a.s.b.l. Le membre passif a le droit d'assister à l'assemblée générale et à participer à tous les débats à titre consultatif. Il n'a pas le droit de vote.

**Art. 10.** Le nombre minimum des membres associés est de 3 et maximum de 9 et ne peut représenter qu'un chiffre impair.

**Art. 11.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 12.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales,

**Art. 13.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

#### **Titre 4. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la foi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

**Art. 16.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par simple lettre ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée chaque fois que les Intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 18.** Pour les votes, Il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 19.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **Titre 5. Administration**

**Art. 20.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 22.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 23.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **Titre 6. Contributions et Cotisations**

**Art. 24.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 25.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

### **Titre 7. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 26.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

### **Titre 8. Modification des statuts**

**Art. 27.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 28.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

### **Titre 9. Dissolution et liquidation**

**Art. 29.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 30.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### **Titre 10. Dispositions finales**

**Art. 31.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015190090/101.

(150212887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

---

#### **Gargour Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.954.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015195030/11.

(150217807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

#### **Health Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.343.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195062/10.

(150217757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

#### **Energy Transition, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 176.029.

---

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt rectificatif remplace le dépôt initial du 13 octobre 2014 portant la référence L140180786.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015195980/13.

(150219690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

---